

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL147

présenté par

M. Reda

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 3 supprimer les mots :

« , et les amendements qui sont sans lien direct avec le texte déposé ou transmis en première lecture ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la mention relative aux « amendements sans lien direct avec le texte déposé ou transmis en première lecture ».

Le « lien direct » d'un amendement avec un texte ne saurait être établi de manière objective. Aussi, une norme sujette à une interprétation variable, voire subjective, ne peut pas être érigée au rang constitutionnel.